

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3018

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 65 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« identifiés »,

les mots :

« sélectionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.